

SABINE GARNIER

L'expulsion des congrégations

Un cas de conscience pour l'Armée

Les événements de Ploërmel – 1904

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

HISTOIRE ESSENTIELLE



L'EXPULSION DES CONGRÉGATIONS
UN CAS DE CONSCIENCE POUR L'ARMÉE

© Éditions François-Xavier de Guibert, 2010
ISBN : 978-2-7554-0419-7
ISBN pdf : 9782755411607

Sabine Garnier

**L'EXPULSION
DES CONGRÉGATIONS
UN CAS DE CONSCIENCE
POUR L'ARMÉE**

Les événements de Ploërmel – 1904

Editions François-Xavier de Guibert
10, rue Mercœur
75011 Paris

*À Matthieu, Thibault, Aloïs, Clarisse, Agathe, Alexia, Marc, Alexandre,
Pierre, Marie,
Thibault, Sibylle, Alexandre, Marthe,
et les autres...*

Ma famille, ainsi que les familles Morel et Musset, tous ceux qui, par leur amitié, ou leurs conseils m'ont aidée à franchir les étapes jusqu'au bout de l'aventure de ce récit. Chacun est présent à mon esprit.

Cependant, j'ai une dette de reconnaissance particulière pour :

mes oncles, les généraux Roger et François de Torquat et ma tante, Annick de Torquat, qui m'ont prêté tous leurs précieux papiers ;

les Frères Vincent Guillerme et Jean-Baptiste Gendrot, efficaces et charmants cicérones dans les archives mennaisiennes, et la communauté des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, qui m'ont accueillie avec tant de délicatesse ;

Béatrice et Benoît de Maulde, pour leur généreuse hospitalité à Vannes ;

le Père Jean-Yves Lacoste, Éric Mension-Rigau, mon cousin Louis Pape, pour leurs avis ou remarques à certains moments décisifs ;

mon cousin Nicolas de Molliens, irremplaçable relecteur ;

mon oncle Don Patrick de Laubier et Gilbert Manuel, dont la prévenance et la parfaite amitié m'ont aidée à aboutir.

Dans le texte, l'orthographe et la graphie originales des citations ont été intégralement respectées, y compris les fautes, l'emploi de majuscules, d'italiques et le soulignement.

PRÉAMBULE

Transmettre le souvenir d'une belle aventure humaine jusqu'à la garde oralement, afin que les jeunes descendants de mon arrière-grand-père, mais d'autres aussi, comme moi puissent accéder librement aux merveilles de son héritage, tel est mon vœu.

La trame de l'histoire est précisément connue, pourtant déjà la tradition orale s'effiloche. Les archives familiales, dont une grande partie a disparu sous les bombardements alliés de 1944 en Normandie au moment de la Libération, livrent cependant des aperçus pénétrants. Les journaux, la bibliographie pléthorique permettent un éclairage contrasté sur les débuts tourmentés du xx^e siècle. La consultation des Archives nationales, départementales et militaires fut l'occasion d'innombrables surprises. Ainsi découvre-t-on des dossiers entourés d'un bordereau annoté en russe « Conseil de guerre français » par exemple ou « Affaires intérieures françaises », mais aussi des chemises vides et des lacunes inattendues : dès l'invasion jusqu'à sa retraite à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'armée allemande a emporté de province et de Paris un certain nombre d'archives qui furent prises ensuite par les Soviétiques au moment du partage de l'Allemagne et gardées en U.R.S.S. pendant toute la guerre froide jusqu'à nos jours où petit à petit elles sont restituées par la Russie à la France ; quelques kilomètres linéaires de dossiers enrubannés de caractères cyrilliques, et parmi eux certainement ceux que j'ai tant recherchés, attendent donc patiemment à l'abri d'être triés pour réintégrer leurs cartons d'origine et, plus

tard, les mains des chercheurs. Ce délai passe mes compétences d'endurance, je lègue à l'avenir les pistes inexplorées !

Dans ce récit, comme dans la vie, il reste des zones d'ombre ; je me suis absolument refusé à inventer quoi que ce soit, puisqu'il s'agissait avant tout de sauvegarder un legs pour les générations futures ; toutes les informations ont donc été passées au crible et vérifiées pour ne laisser, dans la mesure du possible, de marge d'erreur qu'à ma propre subjectivité.

Cent ans sont écoulés qui, par comparaison à d'autres périodes de notre civilisation, comptent pour plusieurs siècles ; mon arrière-grand-père fut contemporain d'une révolution de la pensée et des techniques qui a bouleversé notre rapport au monde : à quoi songeait le pilote pendant les 59 secondes de « vol » de son aéroplane le 18 décembre 1903, à quoi songent nos cosmonautes pendant leurs séjours en orbite autour de la terre ? Cependant les mœurs, les sentiments et les idées évoluent à des vitesses différentes ; par-delà deux guerres mondiales, le retrait de la France de ses colonies, le Concile Vatican II, la naissance de l'Europe comme cellule de vie, il existe des traits communs aux deux bouts du ^{xx}e siècle : une fébrilité devant les possibilités ouvertes par la science, des impatiences dans l'enthousiasme et dans la réticence aux changements...

Au milieu du tumulte, malgré les conséquences prévisibles de sa décision, mon arrière-grand-père a répondu à la question du sens de la vie, éternellement posée à chacun, d'un cœur ferme et remarquablement pudique. Son attitude a véritablement été « l'expression tranquille d'une conviction intérieure, sans considération de convenance ni de ressentiment, indépendamment de pressions ou de contraintes sociales¹. » Voilà pourquoi je l'aime.

Son exemple je le donne d'abord, comme je l'ai reçu et comme il m'a aidée en plusieurs circonstances, dans une version résumée et une image ; puis afin de le décrire le plus fidèlement possible, j'ai suivi les indications de sa belle citation d'Horace.

Sabine

1. Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, New York: The Free Press, 1960. Trad. Ed. Robert Laffont, 1972.

À Vannes, dans la nuit du 12 février 1904, le capitaine de Beaudrap refusait de marcher alors que la troupe, réquisitionnée, partait à Ploërmel aider le représentant du liquidateur à expulser de leur Maison-mère les Frères de l'Instruction chrétienne.

Le capitaine Morel, les lieutenants Boux de Casson, de Torquat et Boulay de la Meurthe suivirent son exemple.

Traduits devant le Conseil de guerre de Nantes, ils sont déclarés non coupables de refus d'obéissance. Le ministre de la Guerre, le général André, fit casser le jugement. Acquittés par le Conseil de guerre de Tours, les cinq officiers du 116^e régiment d'infanterie sont mis en disponibilité par retrait d'emploi.

Roger de Beaudrap et François de Torquat quittèrent famille et pays pour fonder un ranch sur la «frontière» dans le grand Ouest canadien en cours de colonisation.

Je me rappelle Grand-Père, René de Beaudrap, le seul fils alors vivant du capitaine, raconter avec l'enthousiasme retrouvé de ses dix-huit ans les longues chevauchées à travers un pays libre et sa vie aventureuse de cow-boy dans l'Alberta².

Le petit salon de B.-N., plein comme un œuf de parents et de petits-enfants suspendus aux lèvres du merveilleux conteur, s'ouvrait par-delà les haies du bocage normand sur le ciel

2. Dans l'est de l'Alberta où s'étend un vaste plateau sur lequel ne pousse qu'une herbe drue, surnommé la «Prairie».

immense où jouent de grands nuages se mirant dans les ondulations de la Prairie.

Nulle réussite financière pour couronner cette épopée, pourtant le patrimoine familial est devenu riche d'un trésor poétique et moral unique transmis d'une voix vibrante et le regard étincelant d'admiration : Magnifiques, le capitaine de Beaudrap et le lieutenant de Torquat ! Ils ont refusé d'agir contre leur conscience, tout simplement.



Le Capitaine Roger de Beaudrap,

décédé à Lausanne à l'âge de 31 ans, brisa son épée plutôt que de forfait à l'honneur en prenant part à l'expulsion des Frères de l'Étoile le 12 Février 1904, subit 4 mois de prison à Fort-Louis et à Nantes et fut acquitté par le Conseil de Guerre de Tours le 27 Mai 1904.

« Mon avocat vous a éloquemment réclamé mon acquittement. Je vous le demande aussi. Cet »
 « acquittement, je ne vous le demande pas, croyez-le bien, dans le but de me raccrocher à une »
 « carrière que je sens irrémédiablement brisée, mais laissez-moi vous dire, parlant à votre cœur, que »
 « je ne verrai pas rompre sans avoir les larmes aux yeux le lien qui me permettrait de reprendre »
 « mon rang parmi vous au jour du danger pour ma patrie. Et si, contrairement à mon attente, vous »
 « pensez devoir me condamner, je m'inclinerai tristement devant votre verdict, respectueux de la »
 « chose jugée, comme je l'ai été une première fois. Mais, fort de ma conscience, *(et ici le Capitaine* »
 « *étend le bras vers le Crucifix)* et plein de foi dans l'existence d'une vie future où les jugements des »
 « hommes seront redressés, et les yeux fixés sur ce Christ qui a tant souffert pour moi et dans »
 « l'amour duquel j'ai puisé la force de mes convictions, je ne crains pas de dire, quoi qu'il arrive : »

« IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ. »

(Déclaration du Capitaine de Beaudrap au Conseil de Guerre de Tours.)

« Oh ! que c'est beau ! que c'est beau ! ils ont souffert pour leur foi ! »

(PIE X.)

*Iustum et tenacem propositi virum
non civium ardor prava jubentium,
non vultus instantis tyranni
mente quatit solida neque Auster,*

*dux inquieti turbidus Hadriae,
nec fulminantis magna manus Jovis :
si fractus illabatur orbis,
impavidum ferient ruinæ.*

Horace, Odes, III, 3

L'homme juste et ferme en sa résolution,
ne se laisse pas abattre ou entamer par
les détestables violences des citoyens,
les menaces passionnées du tyran,
l'Auster qui bouleverse et soulève les flots de l'Adriatique,
la foudre du grand Jupiter :
si le monde croule en morceaux,
ses débris le frapperont sans lui faire peur.